

## GUIDE DE SOUMISSION DES PROJETS

### Qui peut présenter un projet ?

Toute association, fondation ou structure de l'économie sociale engagée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et qui souhaite développer des projets innovants et conformes aux orientations de la Fondation Caritas France.

*« La Fondation Caritas France a pour but d'apporter directement ou indirectement son soutien à des personnes morales ou physiques en vue d'aider des personnes en situation de pauvreté, quels que soient leur origine, leur âge, leur nationalité ou leurs opinions philosophiques et religieuses.*

*[...] Elle agit sur les causes et les conséquences de la pauvreté et soutient des projets innovants et ayant un impact durable, notamment dans les territoires les plus pauvres et en association avec les populations les plus marginalisées. » (art. 1 des Statuts de la Fondation Caritas France)*

#### **La Fondation Caritas France ne finance pas :**

- Les démarches individuelles,
- Les demandes provenant de collectivités territoriales, d'établissements publics...

Au niveau international, la Fondation Caritas France soutient :

- prioritairement les projets présentés par le réseau Caritas,
- les projets présentés par les associations ayant une recommandation de la Caritas locale,
- les projets présentés par des associations ayant leur siège social en France et travaillant avec des partenaires locaux. Ces derniers auront un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du projet.

### Quel type de projet la Fondation Caritas France finance-t-elle ?

**En France**, la Fondation Caritas France soutient des initiatives en faveur des populations et des territoires les plus marginalisés. Elle soutient également des expérimentations dans le champ social. Ses principaux domaines d'action sont :

- Hébergement et structures d'accueil,
- Emploi, insertion, économie sociale,
- Education et formation,
- Recherche et sensibilisation.

**A l'étranger**, elle travaille essentiellement en faveur des pays les moins avancés (PMA), et prioritairement en Afrique subsaharienne. Elle soutient des projets qui apportent des réponses efficaces et durables aux besoins essentiels :

- Sécurité alimentaire et développement rural,
- Accès à l'eau et à l'énergie,
- Education et formation,
- Santé.

La subvention peut être accordée au démarrage du projet ou pour son développement. Les projets peuvent être pluriannuels (jusqu'à 3 ans).

**La Fondation Caritas France ne finance pas :**

- Les projets culturels, sportifs, de recherche médicale, les voyages d'études/découverte...
- Les bourses d'études,
- Les interventions d'urgence,
- Les dépenses récurrentes de fonctionnement ou les besoins récurrents en trésorerie...

**IMPORTANT : La Fondation Caritas France ne financera pas l'intégralité d'un projet.  
L'association doit, parallèlement à la demande de subvention qui nous est adressée,  
solliciter d'autres financeurs publics ou privés.**

**Processus de sélection**

Présélection des projets :

1. Remplissez le formulaire de présentation du projet ; toute demande recevra un accusé de réception ;
2. Une première sélection, qui visera à établir l'éligibilité du projet, sera effectuée après réception du formulaire ;
3. Si votre projet est présélectionné, vous recevrez par mail l'accès à la 2ème partie du formulaire. Vous serez également informé en cas de refus.

Sélection des projets :

Quand vous aurez accès au deuxième volet du formulaire de présentation du projet, remplissez-le de façon complète et précise, sans omettre de joindre **toutes** les pièces demandées.

**Attention : tout dossier incomplet ne pourra être examiné.**

**Une réponse sera envoyée par mail à toute association ayant présenté un projet.  
Cependant, la Fondation Caritas France n'est pas tenue de motiver ses décisions  
et notamment ses refus.**

Nous vous remercions de respecter cette procédure afin de faciliter la gestion de votre demande.